



L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

DÉCLARATION de SUD ÉDUCATION HÉRAULT

AU CTSD DU MERCREDI 13 FÉVRIER 2019

Ce CTSD examinant la carte scolaire du premier degré du département de l'Hérault s'ouvre dans un contexte où les attaques contre l'école, ses personnels et ses usagers sont légion. La loi Blanquer actuellement discutée à l'Assemblée Nationale illustre la volonté du pouvoir d'imposer sa vision de l'école, autoritaire et rétrograde. Autoritaire comme le montre le maintien de l'article 1 du projet de loi qui est une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires garantis par la loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires. Rétrograde comme en témoigne l'adoption d'un amendement absurde imposant la présence du drapeau français dans toutes les salles de classe. Alors que l'attention et le débat se concentre sur les surenchères réactionnaires du gouvernement ce dernier poursuit sa politique d'austérité budgétaire.

Nous sommes particulièrement victimes dans le département de l'Hérault de cette politique d'austérité budgétaire. En effet, même si l'ensemble des 49 postes de la dotation académique dans le premier degré ont été attribués au département de l'Hérault nous ne pouvons nous en satisfaire. Dans un premier temps force est de constater que les autres départements n'ont rien obtenu. Pire ces 49 postes ne seront pas suffisants pour compenser l'augmentation démographique sur le département, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux serviront uniquement à terminer la mise en place des dispositifs dédoublés en REP/REP+. De plus, il y a fort à parier que les prévisions de l'administration (+507 élèves à la rentrée 2019) seront largement en deçà de la réalité. Comme pour la rentrée 2018, où c'est près de 1000 élèves supplémentaires qui ont été scolarisés dans l'Hérault. La logique imposée aux personnels reste toujours la même : faire mieux avec moins de moyens. Et donc retirer des moyens d'un côté pour les attribuer ailleurs.

Sans vouloir être exhaustifs nous pourrions évoquer de nombreux problèmes liés au manque de moyens dans notre département :

- Le manque de postes a des conséquences négatives sur de nombreuses écoles rurales qui se retrouvent avec des effectifs très importants, y compris sur des classes à plusieurs niveaux (c'est par exemple le cas dans les Hauts-Cantons),
- Le manque de postes a des conséquences négatives dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire. La mesure médiatique des CP/CE1 à douze se fait souvent au détriment des autres niveaux, plusieurs classes dédoublées dépassent le seuil de douze élèves (comme à l'école

Marc Bloch en REP+ à Montpellier où une classe est fermée malgré des effectifs globaux en augmentation). Dans de nombreuses écoles, comme à l'école Dickens à Montpellier, les effectifs sont en augmentation sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit attribué.

- Le manque de postes amène l'administration à faire des prévisions d'effectifs anormalement basses (comme à l'école Dumas à Marseillan ou l'école Brassens à Nézignan L'Evêque) ou à ne pas tenir compte de l'évolution démographique (c'est notamment le cas des écoles Jules Simon à Montpellier ou Jean Moulin à Lignan sur Orb). Ces choix, s'ils sont maintenus, laissent présager des classes surchargées en septembre.

- Le manque de postes a conduit l'administration à supprimer l'ensemble des postes de PMC (maîtres supplémentaires). Pourtant ces postes s'organisent autour d'une fiche de poste et de missions précises (circulaire du 18-12-2012). L'administration souhaite les transformer en animateurs soutien, sans mission définie. Le but est-il de revenir à de simples postes surnuméraires sans mission précise ? Rappelons que ces postes sont très importants et qu'ils avaient été maintenus dans certaines écoles présentant des situations spécifiques mais ne relevant pas de l'éducation prioritaire. C'est notamment le cas dans les écoles Langevin-Wallon de Bédarieux ou La Marianne à Ganges où la remise en cause des PMC inquiète fortement, et à juste titre, les équipes.

- Le manque de postes amène également l'administration à favoriser les regroupements et fusions d'écoles. Et cela quand bien même les personnels se sont clairement opposés à cette démarche comme à la Grande-Motte.

- Le manque de postes, en revanche, ne semble pas ralentir l'inflation de création de postes spécifiques à l'intitulé technocratique, attribués hors barème, quand bien même on pourrait s'interroger sur l'intérêt de leur existence tant pour les personnels que les usagers.

Face à ces réalités on nous opposera toujours des comptes de boutiquiers, des chiffres à deux décimales, des ajustements en guise de cache-misère... Tout cela pour tenter de démontrer que tout va très bien, que les moyens sont suffisants. On nous expliquera ensuite que le « problème ce n'est pas les moyens, ce sont les pratiques pédagogiques ». Pour SUD éducation ces arguments sont nuls et non avendus. Ils sont contredits par la réalité même du terrain. Les personnels vivent les conséquences du manque de moyens au quotidien, ils s'en accommodent, fournissent plus de travail, compensent... au détriment de leurs conditions de travail. C'est grâce au professionnalisme des personnels que l'institution continue à fonctionner. Dans ce contexte, oser affirmer que les problèmes de l'école peuvent être résolus par la remise en question du savoir-faire professionnel des personnels relève à tout le moins du cynisme.

A la lumière de l'ensemble de ces éléments SUD éducation votera contre la proposition de carte scolaire de l'administration. Nous appelons l'ensemble de la profession à construire la mobilisation, y compris en s'emparant du préavis de grève déposé par la Fédération SUD éducation, pour l'augmentation générale des moyens alloués au service public d'Éducation et contre les réformes rétrogrades et autoritaires que l'on voudrait nous imposer.